



Conditions de mise en candidature

Devenir membre signataire SCA

Ce document contient l'ensemble des informations, règles et responsabilités qui se rattachent à la mise en candidature en vue de devenir membre signataire de la *Société canadienne de l'aquarelle* (SCA).

Date limite pour soumettre un dossier de candidature
1 novembre 2023

Admissibilité

Pour être admissible, un(e) artiste doit peindre à l'aquarelle comme technique de prédilection. Il ou elle doit également être un(e) artiste qui par sa formation, son expérience, ou son implication, a donné à l'art une place importante dans sa carrière.

Mise en candidature

En raison des conditions imposées par la COVID-19, la SCA a dû s'adapter et modifier la façon d'évaluer la candidature des aquarellistes désirant devenir membre signataire. Comme le procédé a été apprécié, nous poursuivons de la même façon pour 2023.

[Le processus se déroulera en deux étapes.](#)

Soumission du dossier de candidature

Pour être retenu, un dossier de candidature doit être réputé complet. Les documents exigés et les frais d'étude de dossier doivent avoir été reçus avant la date limite indiquée dans l'encadré ci-haut.

Pour soumettre sa candidature, un(e) artiste doit faire parvenir les documents suivants par courriel à aquarellesca@gmail.com ou par la poste à l'adresse 581 RUE CARRIÈRE TROIS-RIVIÈRES QC G8T 7Y7 :

- ❖ Le [Formulaire de mise en candidature](#) dûment remplie.
- ❖ Une courte lettre d'intention présentant les motivations à devenir membre signataire SCA.
- ❖ Un CV artistique d'un maximum de deux (2) pages.
- ❖ Un texte de votre démarche artistique d'un maximum d'une (1) page.
- ❖ 5 photos d'aquarelles récentes – produites au cours des 2 dernières années. Ces aquarelles doivent se conformer aux [Critères d'admissibilité d'une œuvre](#) (sauf Encadrement). Les photos ne répondant pas aux critères peuvent se voir refuser.



- Les photos doivent être en format .jpg
- Chacune d'elle doit être d'un format maximal de 4 Mo et minimal de 1 Mo ainsi que d'une résolution de 300 DPI.
- Chacune d'elle doit être identifiée de la façon suivante :
Nom_Prénom_Titre de l'œuvre_hauteurXlargeur.jpg
Par exemple : Doe_John_Un beau printemps_75cmX55cm.jpg
- ❖ Le paiement des frais d'évaluation de dossier : 51.74 \$ CDN (voir Cout et modalité de paiement)

Dépôt des œuvres pour évaluation par le jury

L'artiste s'étant qualifié à la première étape sera invité(e) à faire parvenir deux (2) œuvres (sélectionnées par les membres) à un jury. Le jury est composé de membres signataires qui, idéalement, résident dans la région géographique du candidat. La date limite de réception des œuvres ainsi que les coordonnées pour le dépôt des œuvres seront spécifiées au candidat au moment opportun.

Traitement de la mise en candidature

Examen et évaluation des candidatures

L'examen des candidatures est réalisé par les membres signataires de la SCA et a lieu une fois par année. La fiche d'évaluation remplie par chaque membre est anonyme. La note d'acceptation requise est calculée sur la moyenne de tous les résultats compilés.

Chaque candidat(e) est jugé(e) dans l'ensemble de son œuvre selon les critères suivants :

- ❖ compétences techniques
- ❖ maîtrise du médium
- ❖ personnalisation
- ❖ impact visuel final

Communication des résultats

La décision de la *Société canadienne de l'aquarelle* est finale.

Le candidat (la candidate) admis(e) comme membre signataire SCA sera avisé(e) par courriel et pourra dès lors apposer les lettres «SCA» à sa signature.

Une cérémonie protocolaire suivra l'acceptation de sa candidature durant laquelle le nouveau (la nouvelle) membre recevra son certificat officiel de membre signataire de la *Société canadienne de l'aquarelle*.

L'artiste reçu comme membre signataire se doit d'exposer à la première exposition de la SCA suivant l'acceptation de sa candidature.



Dans le cas où le candidat (la candidate) n'est pas admis(e), il (elle) sera avisé(e) par écrit de la décision de l'assemblée et pourra soumettre à nouveau sa candidature une année ultérieure.

Cout et modalités de paiement

Les frais pour étude de dossier sont de 45 \$ plus taxes (51.74\$). Le paiement doit être émis en devises canadiennes et peut être fait selon l'une des modalités suivantes :

Paiement en ligne

Accéder à notre boutique à l'adresse suivante <https://aquarelle.ca/boutique/fr/cotisations-et-inscriptions-c67/>

Sélectionner **Frais de mise en candidature** et procéder au paiement.

À la fin du processus, une facture sera émise ; reporter le numéro de commande sur le Formulaire de mise en candidature dans la section **Frais pour étude de dossier**.

Paiement par chèque ou mandat

Émettre le chèque ou le mandat à l'ordre de « *Société canadienne de l'aquarelle* » et l'acheminer par la poste avec votre dossier.

Paiement par carte de crédit

Inscrire les informations suivantes sur le Formulaire de mise en candidature dans la section **Frais pour étude de dossier**:

- ❖ le numéro de la carte à coté du type de carte (Visa ou Mastercard)
- ❖ le code de 3 chiffres situé au verso de la carte (CVV)
- ❖ la date d'échéance de la carte

Assurances

Bien que la *Société canadienne de l'aquarelle* **ne dispose d'aucune assurance**, elle et ses partenaires s'engagent à manipuler avec le plus grand soin les œuvres soumises.

La SCA exige que **chaque artiste assume la totalité des risques** (feu, vol, vandalisme, accident ou tout autre désastre fortuit) en protégeant chacune de ses œuvres par une assurance personnelle pour toute la durée où l'œuvre sera en circulation.

Conséquemment, chaque artiste exonère la SCA ainsi que ses partenaires et les dégage de toute responsabilité et de toute poursuite ou réclamation concernant la perte ou les dommages causés à l'une de ses œuvres.